



OFFRE D'EMPLOI

Envoyer CV et lettre de motivation à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - Place de la Mairie

06570 - SAINT PAUL DE VENCE

Ou accueil@saint-pauldevence.fr

Date : 02/05/2022

Poste concerné : **Policier municipal**

Fonctionnaire territorial titulaire

Police municipale

Missions/Description du poste

Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique :

- ✚ Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention
- ✚ Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
- ✚ Gérer des missions d'ilotage
- ✚ Veiller au respect du code de la route et du stationnement
- ✚ Surveiller la sécurité aux abords des écoles et crèches
- ✚ Veiller au bon déroulement des manifestations publiques
- ✚ Contrôle du respect des arrêtés municipaux

Rédaction et transmission d'écrits professionnels :

- ✚ Rendre compte, par écrit et/ou par oral, à l'autorité supérieure des évènements survenus pendant le service et des dispositions prises
- ✚ Etablir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de mission d'ilotage et de prévention, et les actes administratifs courants
- ✚ Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires

Accueil et relation avec les publics :

- ✚ Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service
- ✚ Ecouter, accompagner une personne en difficultés
- ✚ Porter assistance aux usagers en situation de crise ou d'urgence
- ✚ Veiller au maintien du bon fonctionnement et à la conformité des moyens et des matériels (parc auto- informatique - radiocommunication)
- ✚ Gestion et contrôle des objets trouvés
- ✚ Etre médiateur: conflits de voisinage

Poste à pourvoir le : le plus rapidement possible

Rémunération : Statutaire selon grade échelon du candidat

Horaire/Conditions de travail : Travail hebdomadaire annualisé à 37,5h en brigades de roulement ajustables en fonction de la saisonnalité et tous les jours.

- Présence par tous temps à l'extérieur
- Travail en équipe, en binôme voire seul / port de l'uniforme et carte de police obligatoire
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public
- Rythme de travail très variable en fonction des évènements
- Formation initiale et continue obligatoires à jour
- Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément et d'assermentation
- Autorisation de port d'arme délivrée par le préfet avec obligation de formation préalable à l'armement et continue au maniement des armes
- Titulaire du permis B